Règlement et fonctionnement du Quiz

Le Comité Départemental Olympique et Sportif de Loire-Atlantique situé à la Maison des Sports, 44 rue Romain Rolland, 44103 Nantes organise pour les associations sportives du département de nouveau le « Quiz du mouvement sportif 44 ».

Comment jouer ?

Pour participer au quiz c'est simple et gratuit. Il suffit de suivre les instructions ci-dessous. **Chaque étape de ce quiz se joue en équipe.**

Le quiz est basé sur la thématique du sport et de l'olympisme, il se divise en 3 étapes ci-dessous :

1ère étape - Les qualifications :

Du 12 novembre 2024 au 6 janvier 2025, les associations sportives du département reçoivent un e-mail pour participer au quiz. Les équipes ayant obtenu les meilleurs scores seront qualifiées pour les demi-finales.

2ème étape - Les demi-finales :

À partir de février 2025, les clubs qualifiés seront invités à participer aux demies-finales par secteur géographique (un lieu à proximité de votre club). Les demies-finales se dérouleront dans une salle prévue à cet effet, les participants devront répondre à un ensemble de questions dans un délai imparti. Trois équipes seront qualifiées pour la finale.

3ème étape - La finale :

Suite au demies-finales de secteur, les équipes qualifiées seront conviées à la finale départementale en avril 2025. Cette finale se déroulera sur les mêmes fondements que les demies-finales de secteur et elle aura lieu à la maison des sports « Alice Milliat à Nantes.

(NB : Dans le cas où le nombre de participants par secteur serait insuffisant, le comité d'organisation se réserve le droit de dispatcher les associations qualifiées sur le secteur le plus proche de leur commune d'origine. Dans le cas où il n'y aurait pas assez de participants, le comité d'organisation se réserve le droit d'organiser directement la finale.)

Informations complémentaires :

- Les lieux, les dates et les horaires de ces épreuves seront communiqués par e-mail aux associations qualifiées à partir du **6 janvier 2025** (date de fin d'inscription au quiz en ligne)
- Une participation minimum de 2 membres et maximum de 4 membres bénévoles est conseillée.
- Pour la première étape, le questionnaire est envoyé par mail et comporte 24 questions.

Les Récompenses :

Les associations récompensées seront désignées en fonction du résultat des finalistes en avril 2025. Les résultats de la finale seront donnés le jour même dès la fin du jeu. Les prix et lots seront remis à la suite des résultats finaux.

Conditions de participation au jeu :

- La participation est gratuite et sans obligation d'achat. Elle implique que l'association s'engage à honorer son éventuelle qualification pour les différentes étapes du jeu.

- Une participation minimum de 2 membres et maximum de 4 membres bénévoles est conseillée pour les phases finales du quiz.

- Pour que la participation soit valable, l'association doit s'être renseignée de manière exacte ainsi que d'avoir répondu aux 30 questions.

- Vos informations personnelles (nom, prénom, e-mail, numéro de téléphone) seront demandées lors de votre participation au quiz en ligne. Nous nous engageons à respecter leur confidentialité, et elles ne seront utilisées que dans le cadre de ce jeu, sans aucune utilisation à des fins commerciales.

- Les participants s'interdisent de tricher lors du questionnaire informatisé.

- La participation des mineurs de moins de dix-huit ans doit se faire sous la responsabilité et avec l'autorisation de la personne titulaire de l'autorité parentale.

- L'organisateur se réserve le droit de proroger, d'écourter, de modifier ou d'annuler la présente opération en raison d'évènements indépendants de sa volonté. Si pour quelque raison que ce soit, cette opération ne devait pas se dérouler comme prévu par suite par exemple d'une fraude, d'une défaillance ou de tout autre motif dépassant le contrôle du Comité Départemental Olympique et Sportif, et corrompant ou affectant la gestion, la sécurité, l'équité, la bonne tenue de l'opération, le CDOS se réserve alors le droit discrétionnaire d'annuler, de modifier ou suspendre l'opération ou encore d'y mettre fin sans délai, sans que les participants ne puissent rechercher sa responsabilité de ce fait.

- La participation s'adresse uniquement aux membres licenciés à une association ou section (membre d'une association multisports) sportive dont le siège social est situé sur le département de Loire-Atlantique et qui justifie d'une affiliation à une fédération sportive adhérente ou associée au Comité National Olympique et Sportif Français (CNOSF).